



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 99/09

Objet

Mesures fiscales –
exonérations de Taxe
Professionnelle – Librairies
indépendantes

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Jacques LOMBARD

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans– 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 76
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 85
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, , D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, C. Chalou, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecarnot, N. Abdelli, A. Alonzo

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, S. Laroche à F. Barthoulot, C. Arnoud à R. Manière

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet, G. Card, P. Genestier

Vu l'article 1464 I du code général des Impôts,

La création du label « Librairie Indépendante de Référence », valorisant les commerces ayant une politique favorisant la diversité éditoriale et la promotion de la lecture, s'accompagne de mesures d'aides à portée fiscale.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'appliquer les dispositions du Code Général des Impôts et d'instituer une exonération du paiement de la Taxe Professionnelle pour les librairies disposant de ce label.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les dispositions de l'article 1464 I du Code Général des Impôts en exonérant du paiement de Taxe Professionnelle les librairies bénéficiant du label « Librairie Indépendante de Référence ».

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-9909-DE

- 1-